



BONNE ANNEE 2012 !

Monsieur le Député,
Monsieur le Président de Grand Evreux Agglomération,
Messieurs les maires,
Mesdames et messieurs les Elus,
Mesdames et messieurs les représentants des associations d'Arnières-sur-Iton,
Mesdames, mesdemoiselles, et messieurs,
Chers amis,

Nous voici rassemblés dans notre vieille salle des fêtes pour la cérémonie traditionnelle des vœux de la municipalité. Je vous remercie d'avoir répondu si nombreux à cette invitation.

Tous les responsables politiques l'ont dit : notre pays traverse sa plus grave crise depuis la fin de la seconde guerre mondiale. C'est une crise financière, c'est une crise économique, c'est une crise sociale, c'est une crise morale.

Mais d'évidence, alors que nous devrions tous faire preuve de solidarité, jamais les égoïsmes n'ont été aussi marqués, jamais l'individualisme n'a été aussi valorisé, jamais les écarts entre les paroles et les actes n'ont été aussi grands, jamais la société n'a laissé tant de personnes au bord du chemin.

C'est grâce à un sursaut des consciences individuelles, à l'éducation et à la formation, à l'innovation, à la ré-industrialisation et à la solidarité que des emplois peuvent être créés et que la pauvreté peut reculer. C'est grâce à des changements radicaux, à des pratiques financières vertueuses, à l'imagination, que nous pouvons bâtir une société plus juste, plus équitable, plus respectueuse des individus et de notre environnement.

J'ai ce soir une pensée particulière pour tous ceux qui attendent ces signes positifs : les personnes qui souffrent, celles qui sont dans la peine et celles, jeunes ou moins jeunes, qui sont sans emploi. Donnons-leur, donnons de l'espérance !

Pour Arnières-sur-Iton, l'année 2011 s'est mal terminée puisque les services de l'Etat puis notre nouveau préfet ont confirmé la prescription d'inconstructibilité dans le périmètre de protection rapprochée des captages d'eau potable.

C'est une décision inadaptée, c'est une décision incohérente et injuste, c'est une décision inutilement coûteuse.

Redisons-le haut et clair : nous ne contestons ni la procédure mise en œuvre, ni l'analyse purement hydrogéologique. Nous contestons leur interprétation en termes de prescriptions opérationnelles et de définition du périmètre de protection rapprochée.

C'est une décision inadaptée car la construction de quelques maisons ne change pas la donne en matière de risque de pollution. L'application du principe de précaution dans ce cas précis est un non-sens. Les sources potentielles de pollution qui subsisteront sont bien plus préoccupantes que celles liées à la construction et au fonctionnement de 15 à 30 maisons supplémentaires. Notamment, celles liées à la circulation routière puisque des milliers de véhicules continueront à traverser chaque jour le secteur protégé.

C'est une décision incohérente et injuste. D'abord incohérente, car nous consommons tous depuis quelques semaines l'eau qui vient de ces captages alors que 60 maisons sont en assainissement individuel, alors que nous ne connaissons rien des 310 maisons actuellement dans le PPR, alors que la station d'épuration de la Musse (1500 eq-hab) rejette son eau dans l'Iton dans le PPR et que les eaux pluviales du réseau routier ne sont pas traitées. Qui s'en émeut ?

C'est une décision injuste car il y a deux poids, deux mesures. La construction de 15 à 30 maisons selon des prescriptions précises serait insupportable. Mais les travaux qui restent à réaliser pour protéger la nappe phréatique sont, eux, supportables. Et pourtant ! Il faut réaliser des travaux lourds : améliorer le réseau d'assainissement, raccorder 60 maisons à ce réseau, démanteler une station d'épuration et traiter les eaux pluviales

Enfin, c'est une décision inutilement coûteuse car la collectivité, plus précisément Grand Evreux Agglomération, va devoir verser des indemnités qui vont encore augmenter le prix de l'eau potable. Avons-nous besoin de cela ?

Nous pouvions aller vers une solution d'apaisement qui aurait eu le mérite de rasséréner les arnièresois concernés. On a préféré mettre en avant, de façon voilée, des menaces : toute la vallée sera construite et il faudra un jour abandonner ces captages en raison d'une pollution irrémédiable, on a évoqué un retard possible, voire un abandon de réalisation de la déviation sud-ouest si une étude supplémentaire, souhaitée par l'unanimité des délégués de Grand Evreux Agglomération, est lancée. On a préféré mettre en avant ces menaces pour imposer une décision qui se justifie encore moins bien qu'en 2006.

Que nous réserve l'avenir ? Nul ne le sait.

Voilà pour la partie vide du verre !

Heureusement, nous avons des occasions de nous réjouir, autant par ce qui a été fait l'an dernier que par les projets à venir. Je remercie tous ceux qui ont contribué aux réalisations 2011. Je pense particulièrement aux agents de la commune et à ceux de Grand Evreux Agglomération. Je pense aux élus de la commune. Je remercie nos partenaires l'Agence de l'eau, le Conseil général, Grand Evreux Agglomération et la Caisse d'allocations familiales sans qui les travaux qui vont être succinctement rappelés n'auraient pu être réalisés.

Les travaux de ravalement de l'école primaire se sont poursuivis. La restauration hydraulique et écologique du bras de l'Iton au Moussel est achevée et a été inaugurée début novembre. Le stade Maurice Debas, avec la réfection des toits, la suppression d'une haie moribonde, l'installation d'une clôture et celle d'un pare-ballons est sérieusement rénové. Le centre de loisirs de l'école primaire avait besoin d'un bon rafraîchissement : ce sera terminé en janvier 2012 avec les derniers travaux de peinture.

En 2011, le lotissement communal de la Clé des Champs a été mis sur les rails et est en phase de précommercialisation. Si tout va bien, le terrain sera loti au printemps. 40

maisons en accession à la propriété et quinze logements locatifs seront ensuite construits.

Il y a à peine une heure, le Conseil municipal a approuvé l'avant-projet de salle d'activités communales et a autorisé le dépôt du dossier de demande de subvention. C'est un projet dont nous débattons dans le détail avec tous les arniérois qui le souhaitent pour en affiner la définition.

En janvier, l'étude du centre bourg et de la ZAC du Vallot va commencer.

Nos trois grands projets structurants sont donc lancés et vont faire l'objet de toute notre attention dans les années qui viennent.

L'accessibilité aux bâtiments communaux, notamment à la mairie, est une autre priorité 2012. Le diagnostic sera réalisé dès le début de l'année.

La poursuite des travaux de ravalement de l'école et de la mairie, l'amélioration des autres bâtiments communaux, l'enfouissement des réseaux dans le quartier du Friche et la rénovation de voirie qui suivra, l'étude de rénovation des toits de l'église dont l'état est inquiétant et nos trois grands projets structurants constituent l'essentiel de notre programme d'actions pour les années à venir.

N'oublions pas l'étude et la mise en place de dispositifs pour faciliter la circulation des piétons et des cyclistes dans le village, et réduire la vitesse des automobilistes !

Tous ces sujets seront traités dans les prochaines réunions publiques.

Venons-en à d'autres sujets qui concernent la vie au quotidien dans notre village :

Arnières-sur-Iton termine sa deuxième année sans pesticides et sans herbicides, et la première avec un éclairage public réduit la nuit. Ces actions respectueuses de l'environnement se généralisent. La réflexion est à poursuivre, tant pour se doter de nouveaux moyens facilitant leur mise en œuvre que pour lancer d'autres initiatives allant dans le même sens.

Exceptionnellement, il n'y a pas eu de concours de maisons fleuries en 2011. Nous avons estimé que, compte tenu du printemps très sec, les jardins n'étaient pas au mieux au moment où le jury fait habituellement ses visites. L'arrêté préfectoral d'interdiction d'arrosage, tombé très tôt cette année, nous a confortés dans cette décision. Espérons qu'en 2012, la météo sera plus propice.

Il n'est pas possible de ne pas mentionner deux points sur lesquels les élus se sentent relativement démunis, sauf à employer des moyens qui seraient jugés excessifs. Le premier concerne les actes d'incivilité qui dégradent les biens publics ou privés dans notre village. Soyons vigilants ! Informons, apprenons à nos enfants et d'autres le respect du bien d'autrui.

Le deuxième concerne les relations de bon voisinage. Tonte de pelouse, taille des haies, entretien des ruisseaux : occasionnent parfois des situations conflictuelles facilement évitables : vous trouverez tous les renseignements en dernière page du journal de décembre.

L'année 2011 aura été riche en événements associatifs. Les journaux municipaux de juin et de décembre, ainsi que le site internet de la commune les ont relatés. La remise de médailles qui va suivre atteste des performances et de la vitalité du milieu associatif arniérois. Que les dirigeants et les adhérents de toutes les associations soient très chaleureusement remerciés.

Sachez que l'appel des dirigeants de CAP Jeunes a été entendu et que la continuité est assurée. C'est très encourageant pour cette association 100 % arniéroise. Le même appel a été lancé par le Comité des fêtes qui attend impérativement des bénévoles pour que la fête champêtre prévue le 16 juin ait lieu. Le Comité des fêtes est pour l'instant en sommeil.

Autre preuve de vitalité et d'engagement : nous devons à l'association arniéroise ASCA-Déco la décoration de Noël de la mairie et de la salle des fêtes. Un grand merci à Marie-France Maraud, la présidente, à Annie Le Mée, l'animatrice et à toutes les adhérentes.

Avant de conclure, je voudrais remercier mes collègues conseillers municipaux pour leur engagement et leur disponibilité, notamment ceux qui m'accompagnent au quotidien dans cette lourde tâche.

Quand bien même cette nouvelle année s'annoncerait difficile, c'est le moment où plus que jamais il faut la souhaiter très heureuse. Nous devons faire du bonheur avec ce que l'on a et surtout, nous devons le partager.

Dans cet esprit, nous serons très attentifs à tous ceux que la vie et les circonstances actuelles fragilisent. Le Centre Communal d'Action Sociale sera encore plus vigilant et plus actif au service de ceux qui sont dans le besoin.

Le Conseil municipal et moi-même souhaitons aux chefs d'entreprise, aux artisans et aux commerçants qui résident ou travaillent dans la commune de prospérer dans leurs activités, afin, le cas échéant, de pouvoir offrir du travail à d'autres personnes.

Nous souhaitons aux dirigeants d'association de réussir tous leurs projets et de contribuer ainsi à offrir ce bonheur partagé dont nous avons tous besoin.

Mesdames, messieurs, au nom du Conseil municipal, je souhaite à chacune et à chacun d'entre vous, ainsi qu'à tous vos proches, une excellente et heureuse année 2012.

Francis Obé